

## **MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX**



**Direction du Patrimoine et de l'Immobilier  
Département des contrats immobiliers**

### **TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RDC ET DU R+1 DE L'AILE NORD DE LA FACULTE DE DROIT**

**Date Limite de réception des offres :**

**Lundi 16 janvier 2025 à 16h00**

**Règlement de la Consultation**

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **SOMMAIRE**

<b><u>ARTICLE PREMIER : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>3</b>
<b>1.1 - OBJET DE LA CONSULTATION-EMPLACEMENTS</b>	<b>3</b>
<b>1.2 - ETENDUE DE LA CONSULTATION</b>	<b>5</b>
<b>1.3 - DECOMPOSITION DE LA CONSULTATION</b>	<b>6</b>
<b>1.4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS</b>	<b>8</b>
<b>1.5 - NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE ET INTERNE</b>	<b>8</b>
<b><u>ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION</u></b>	<b>9</b>
<b>2.1 - DUREE DU MARCHE - DELAIS D'EXECUTION</b>	<b>9</b>
<b>2.2 - VARIANTES</b>	<b>10</b>
<b>2.3 - DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</b>	<b>10</b>
<b>2.4 - MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT</b>	<b>10</b>
<b>2.5 - CLAUSE SOCIALE D'INSERTION ET DE PROMOTION DE L'EMPLOI</b>	<b>10</b>
<b>2.6 - CONFIDENTIALITE ET MESURES DE SECURITE</b>	<b>11</b>
<b><u>ARTICLE 3 : LES INTERVENANTS</u></b>	<b>11</b>
<b>3.1 - MAITRISE D'OUVRAGE</b>	<b>11</b>
<b>3.2 - MAITRISE D'ŒUVRE</b>	<b>11</b>
<b>3.3 - CONTROLE TECHNIQUE</b>	<b>12</b>
<b>3.4 - SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE DES TRAVAILLEURS</b>	<b>13</b>
<b>3.5 - ORDONNEMENT, PILOTAGE ET COORDINATION DU CHANTIER</b>	<b>13</b>
<b>3.6 - COORDINATION DE LA REHABILITATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI)</b>	<b>13</b>
<b><u>ARTICLE 4 : CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION</u></b>	<b>13</b>
<b><u>ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES</u></b>	<b>15</b>
<b>5.1 - DOCUMENTS A PRODUIRE</b>	<b>15</b>
<b><u>ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES</u></b>	<b>17</b>
<b><u>ARTICLE 7 : ÉCHANTILLONS, PROTOTYPES ET LOCAL TEMOIN</u></b>	<b>20</b>
<b><u>ARTICLE 8 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES PLIS</u></b>	<b>20</b>
<b>8.1 DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS</b>	<b>20</b>
<b>8.2 ENVOI DEMATERIALISE</b>	<b>20</b>
<b>8.3 TRANSMISSION D'UNE COPIE DE SAUVEGARDE</b>	<b>22</b>
<b><u>ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES</u></b>	<b>23</b>
<b>9.1 - DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS</b>	<b>23</b>
<b><u>ARTICLE 10 : NEGOCIATION</u></b>	<b>24</b>

## **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

### **Article premier : Objet et étendue de la consultation**

#### **1.1 - Objet de la consultation-Emplacements**

Les stipulations du présent règlement de consultation concernent les travaux de restructuration du rez-de-chaussée (RDC) et du 1<sup>er</sup> étage (R+1) de la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg.

**Lieu(x) d'exécution :** Faculté de Droit ; 1 Pl. d'Athènes, 67045 Strasbourg.

#### **Les travaux seront réalisés en site occupé et en exploitation.**

La plus grande vigilance devra être apportée par les entreprises titulaires aux nuisances et aux risques pouvant impacter, le voisinage, le bâtiment lui-même et les bâtiments universitaires avoisinants en fonctionnement pendant les travaux.

#### **Objectif de l'opération :**

La Faculté de Droit connaît une pression constante du nombre d'inscrits qui augmente chaque année. Il en résulte un besoin permanent de salles d'enseignement.

La construction de la nouvelle bibliothèque du STUDIUM et les mouvements des fonds documentaires vers la bibliothèque de l'Alinéa ont permis de libérer l'espace de la bibliothèque de la Faculté de Droit se situant au deuxième (2<sup>ème</sup>) étage du bâtiment. Des travaux sont en cours pour transformer cet étage en bureaux et permettre de regrouper les services de la scolarité et administratifs.

Les espaces libérés (Rez-de-chaussée et du premier (1<sup>er</sup>) étage de l'aile Nord du bâtiment en demi-lune) doivent être restructurés en salles d'enseignement, objet du présent programme

#### **Présentation du projet :**

Cette opération a donc pour but de créer des salles d'enseignement aux niveaux inférieurs du bâtiment dans les espaces qui ont été libérés par les services de la scolarité et les services administratifs (au rez-de-chaussée (RDC) et au premier étage (R+1) de l'aile Nord) depuis l'été 2025.

Les travaux comprennent 7 nouvelles salles d'enseignement :

- 3 salles au rez-de-chaussée : Aile Nord
- 4 salles au R+1 : Aile Nord
- 1 bureau partagé (salle de travail de personnel d'enseignement) au RDC : Aile Nord.

L'ensemble de ces travaux sera réalisé en site occupé et nécessitera un phasage particulier.

**Descriptif sommaire à titre d'information de chaque lot :**

**Lot 1 : Démolition – Gros-Œuvre**

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- Travaux de curage ;
- Démolition légère de murs.

**Lot 2 : Isolation doublage cloison**

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- Cloisonnement en plâtre ;
- Gaines techniques ;
- Protection au feu ;
- Plafonds fixes en plaques de plâtre ;
- Faux-plafonds démontables ;
- Raccords de plafonds.

**Lot 3 : Menuiserie bois intérieure**

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- Remplacement ou restauration de portes intérieures ;
- Signalétique réglementaire et habillages muraux ;
- Cloisonnettes sanitaires.

**Lot 4 : Chauffage – Ventilation - Sanitaire**

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- Mise en place de 2 nouvelles CTA et d'un nouveau circuit de distribution secondaire pour le chauffage et le rafraîchissement ;
- Création de nouveaux sanitaires.

**Lot 5 : Electricité**

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- Mise en place d'un nouveau réseau de distribution (éclairage, prises de courant, prises informatiques).

**Lot 6 : Carrelage faïence**

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- Réalisation de carrelage au sol ;
- Réalisation de carrelage mural ;
- Réalisation de faïence.

#### Lot 7 : Peinture intérieure

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- Peinture acrylique sur murs et plafonds ;
- Peinture sur subjectile en bois, sur murs existants avec peinture plombée ;
- Vernis sur bois.

#### Lot 8 : Revêtement de sol souple

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- Fourniture et mise en œuvre de revêtement de sol souple y compris plinthes MDF ;
- Raccords de sols.

#### Lot 9 : Nettoyage

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- Nettoyage pré et post OPR ;
- Nettoyage de vitrages.

Les descriptifs précisés ci-avant figurent à titre indicatif.

Le descriptif détaillé et exhaustif des prestations figure dans le cahier des clauses techniques particulières relatif à chaque lot (C.C.T.P.).

**Le candidat se reportera au C.C.T.P. pour la description des prestations et à la D.P.G.F. pour les quantités.**

#### 1.2 - Etendue de la consultation

Tous les lots de la présente consultation sont passés en procédure adaptée avec publicité et mise en concurrence en application des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique.

Ils suivent les dispositions des articles R.2113-4 à R.2113-6 du Code de la Commande Publique concernant les marchés à tranches.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

#### 1.3.1 – Présentation des lots

La présente consultation comprend 9 lots.

<b>Lot 1 - DEMOLITION – GROS-ŒUVRE</b>
<b>Lot 2 - ISOLATION DOUBLAGE CLOISON</b>
<b>Lot 3 - MENUISERIE BOIS INTERIEURE</b>
<b>Lot 4 - CHAUFFAGE – VENTILATION - SANITAIRE</b>
<b>Lot 5 - ELECTRICITÉ</b>
<b>Lot 6 - CARRELAGE FAÏENCE</b>
<b>Lot 7 - PEINTURE INTERIEURE</b>
<b>Lot 8 - REVETEMENT DE SOL SOUPLE</b>
<b>Lot 9 - NETTOYAGE</b>

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Les candidats pourront présenter une offre pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Les soumissionnaires sont libres de proposer une offre pour chacun des lots. Le nombre de lots qui pourra être attribué à un même soumissionnaire n'est pas limité.

### 1.3.2 – Présentation des tranches optionnelles

Les travaux comportent les tranches optionnelles sur les lots suivants :

Numéro de la tranche optionnelle	Lots concernés	Intitulé
<b>Tranche optionnelle 1</b>	<b>Lot 1</b>	<b>Installation de chantier classique hors du bâtiment</b>
<b>Tranche optionnelle 2</b>	<b>Lots 2,3, 5 et 7</b>	<b>Finalisation de la salle de réunion R+2</b>
<b>Tranche optionnelle 3</b>	<b>Lot 3</b>	<b>Mise en place de bancs d'attente au R+1</b>
<b>Tranche optionnelle 4</b>	<b>Lot 4</b>	<b>VRV plus puissant R+1</b>
<b>Tranche optionnelle 5</b>	<b>Lot 4</b>	<b>Régulation / programmation des CTA</b>

Les délais limites de notification des ordres de service prescrivant de commencer les travaux des tranches optionnelles sont indiqués dans le tableau ci-après, **à dater de la réception par l'attributaire de la notification ou de l'ordre de service instituant le démarrage d'exécution des prestations de la tranche ferme** :

Numéro de la tranche optionnelle	Lots concernés	Intitulé	Délai d'affermissement
<b>Tranche optionnelle 1</b>	<b>Lot 1</b>	<b>Installation de chantier classique hors du bâtiment</b>	<b>1 mois</b>
<b>Tranche optionnelle 2</b>	<b>Lots 2,3, 5 et 7</b>	<b>Finalisation de la salle de réunion R+2</b>	<b>6 mois</b>
<b>Tranche optionnelle 3</b>	<b>Lot 3</b>	<b>Mise en place de bancs d'attente au R+1</b>	<b>6 mois</b>
<b>Tranche optionnelle 4</b>	<b>Lot 4</b>	<b>VRV plus puissant R+1</b>	<b>6 mois</b>
<b>Tranche optionnelle 5</b>	<b>Lot 4</b>	<b>Régulation/ programmation des CTA</b>	<b>7 mois</b>

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'affermir une ou plusieurs tranches optionnelles du marché dans l'ordre qu'il jugera opportun. De la même manière, il se réserve la possibilité de n'affermir aucune tranche optionnelle.

Aucune indemnité d'attente ou de dédit ne sera versée au titulaire si la tranche optionnelle n'est pas affermie.

## 1.4 - Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations (et leur montant) pour lesquelles la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du titulaire, sauf lorsque le montant est inférieur à 600 Euros T.T.C.

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un **groupement conjoint avec mandataire solidaire**. Si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

La forme du groupement imposée, dans le présent marché, a pour objet d'assurer la continuité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

## 1.5 - Nomenclature communautaire et interne

### • Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens, sont les suivantes :

<i>Lots</i>	<i>Code CPV</i>
Lot 1 : Démolition – Gros-œuvre	45111000-8 : Travaux de démolition, travaux de préparation et de dégagement de chantier 45111100-9 : Travaux de démolition 45454000-4 : Travaux de restructuration
Lot 2 : Isolation doublage cloison	45454000-4 : Travaux de restructuration
Lot 3 : Menuiserie bois intérieure	45421000-4 : Travaux de menuiserie 45421150-0 : Travaux d'installation de menuiseries non métalliques 45422100-2 : Ouvrages en bois 03410000-7 : Bois
Lot 4 : Chauffage – Ventilation - Sanitaire	45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation 45331210-1 : Travaux d'installation de ventilation 39715200-9 : Équipement de chauffage 44115220-7 : Matériel de chauffage 45232141-2 : Installation de chauffage 45332400-7 : Travaux d'installation d'appareils sanitaires 45232460-4 : Travaux d'installations sanitaires

Lot 5 : Electricité	45312100-8 : Travaux d'installation de systèmes avertisseurs d'incendie 45343000-3 : Travaux d'installation de dispositifs de prévention contre les incendies 31214500-4 : tableaux électriques ; 31625100-4 : Systèmes de détection d'incendie 31625200-5 : Systèmes d'alarme incendie
Lot 6 : Carrelage faïence	45431000-7 : Carrelages 45431200-9 : Carrelage mural
Lot 7 : Peinture intérieure	45442100-8 : Travaux de peinture 45442110-1 : Travaux de peinture de bâtiments 44810000-1 : Peintures
Lot 8 : Revêtement de sol souple	45432111-5 : Travaux de pose de revêtements de sols souples
Lot 9 : Nettoyage	90910000-9 : services de nettoyage 90911200-8 : services de nettoyage de bâtiment

• **Nomenclature Interne**

Code	Nomenclature UDS
BF.02	Travaux de réhabilitation ou de réutilisation

## Article 2 : Conditions de la consultation

### 2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

#### **Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement.**

**La période de préparation** démarre à compter soit de la notification du marché, soit de l'ordre de service de démarrage du lot concerné.

La lettre de notification ou l'ordre de service pourra faire mention, de manière expresse, de la date de démarrage. A défaut de mention expresse, c'est la date de distribution de l'envoi recommandé qui fera foi. La période de préparation pourra être prolongée par ordre de service spécifique. **Un décalage dans la durée de la période de préparation de chantier, ne donne droit à aucune indemnité.**

**Les travaux** démarrent à la fin de la période de préparation ou par ordre de service ultérieur.

Dans le 2ème cas l'ordre de service ultérieur sera transmis au plus tard 7 jours calendaires avant la date de fin de la période de préparation de chantier. Cet OS ultérieur précise la date de démarrage des travaux, à défaut de mention expresse, c'est la date de distribution de l'envoi recommandé qui fera foi.

Conformément à l'article 18.1.1 du CCAG travaux, le délai d'exécution des travaux est celui imparti pour la réalisation des travaux incomptant au titulaire, y compris le repliement des installations de chantier et la remise en état des terrains et des lieux.

**Conformément à l'article 18.1 du CCAG Travaux, en dehors des cas de tranches optionnelles, le titulaire ne peut se prévaloir d'aucun préjudice si la date, fixée par ordre de service, pour le début de la période de préparation lorsqu'il en existe une, ou de début d'exécution des travaux n'est pas postérieure de plus de 6 mois à celle de la notification du marché.**

Le planning prévisionnel d'exécution est fourni dans le dossier de consultation des entreprises. Le planning détaillé d'exécution sera établi par l'OPC en concertation avec les entreprises attributaires au cours de la période de préparation et deviendra contractuel.

La période de préparation sera ajustée si nécessaire, afin de tenir compte des synthèses techniques. Le planning d'exécution réactualisé faisant apparaître les dates de démarrage sera notifié aux entreprises attributaires par ordre de service.

## 2.2 - Variantes

### 2.2.1 – Variantes autorisées par le pouvoir adjudicateur

Il n'y a pas de variantes autorisées par le pouvoir adjudicateur.

### 2.2.2 Variantes imposées par le pouvoir adjudicateur

Il n'y a pas de variantes imposées par le pouvoir adjudicateur.

## 2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **150 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 2.5 – Clause sociale d'insertion et de promotion de l'emploi

Dans le cadre des objectifs de développement durable et notamment d'insertion sociale et professionnelle, le pouvoir adjudicateur a décidé d'appliquer les dispositions de l'article L2112-2 du code de la Commande

Publique en incluant dans le cahier des charges une clause obligatoire d'insertion et de formation professionnelle.

Le titulaire devra réaliser une action d'insertion et une action de formation professionnelle visant à promouvoir l'accès ou le retour à l'emploi durable de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières

Dans ce cadre, **le titulaire s'engage à réaliser le nombre d'heures d'insertion ainsi que le nombre d'heures de formation porté à l'acte d'engagement.**

## 2.6 - Confidentialité et mesures de sécurité

L'ensemble des éléments communiqués par l'université aux entreprises ne doit pas être diffusé sans l'autorisation expresse de l'université.

## **Article 3 : Les intervenants**

### 3.1 - Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage est assurée par :

**Université de Strasbourg  
Direction du Patrimoine Immobilier  
18 rue Goethe  
CS 90032  
67081 Strasbourg Cedex**

### 3.2 - Maîtrise d'œuvre

**La maîtrise d'œuvre est assurée par :**

Architecte mandataire

**Echo Architecture SARL  
20 rue des Foulons  
67200 Strasbourg  
EMail : [info@echo-archi.com](mailto:info@echo-archi.com)  
SIRET : 48059803600022**

**Membres du groupement :**

BET Fluides, Thermique, Electricité

**LARBRE INGENIERIE SAS**

12 Chemin de la Hardt

68040 INGERSHEIM

Tel : 03.89.80.39.69

Email: bet68@larbre-ingenierie.fr

SIRET : **48762673100094**

Economiste de la construction

**AGORA MO SAS**

4 rue du Moulin

68700 STEINBACH

Email : Agoramo68@gmail.com

SIRET : 880 747 555 00014

**3.3 - Contrôle technique**

Les travaux du présent marché sont soumis au contrôle technique au sens de la loi du 4 janvier 1978 dans les conditions du C.C.A.P.

Le contrôle technique est assuré par :

**APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE**

2 RUE DE L'ELECTRICITE

67545 MUNDOLSHEIM CEDEX

[batiment.alsace@apave.com](mailto:batiment.alsace@apave.com)

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont les suivantes :

<b>Missions</b>	
F	Fonctionnement des installations
Hand-ERP	Accessibilité des établissements recevant du public
L	Solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
PHr	Limitation du bruit dans les établissements d'enseignement
PS	Sécurité des personnes dans les constructions en cas de séisme
SEI	Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

### 3.4 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Les prestations, objet de la présente consultation, relèvent du **niveau II** de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé. La mission sera effectuée par :

**PREV & CO BTP SARL**  
1 rue neuve 67720 Weyersheim  
Tél. : 06 37 28 58 68  
E-mail : [nadia.ruiz@prevco-btp.fr](mailto:nadia.ruiz@prevco-btp.fr)  
Siret : 852 728 278 00015

Les entreprises seront tenues de remettre au coordonnateur S.P.S., un Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé.

### 3.5 – Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La réalisation des prestations décrites dans l'élément de mission O.P.C. est confiée à la maîtrise d'œuvre.

### 3.6 – Coordination de la réhabilitation du Système de Sécurité Incendie (SSI)

La réalisation des prestations décrites dans l'élément de mission SSI est confiée à la maîtrise d'œuvre

## **Article 4 : Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- L'acte d'engagement pour chaque lot (A.E.), et son annexe :
  - Annexe n°1 concernant la répartition des missions entre cotraitants le cas échéant ;
- Le cahier des charges administratives et particulières (C.C.A.P.) ;
- La Notice d'Organisation de Chantier (NOC) ;
- Les DSCS de l'Université :
  - Le DSCS Contrôle d'accès (v8) ;
  - Le DSCS Chauffage thermique (ind R);
  - Le DSCS Electricité (ind Q);
  - Le DSCS éclairage public (ind A);
  - Les DSCS GTC :
    - N°GTC\_GENERAL (Rev D) ;
    - N° DSCS\_GTC\_Supervision (Rev B) ;
    - Automatisme\_Programmes\_Generaux (Rev C) ;
    - N° DSCS\_Mnemoniques (Ind 39) ;
  - Le DSCS Informatique (V 09/2023);
  - Le DSCS Installations sécurité (Ind B) ;

- La liste de pièces des DOE y/c les plans des bâtiments d'origine ;
- Les pièces graphiques listées sur le document pièces techniques et graphiques (Architecture/ Electricité + SSI / Fluides / Structure) ;
- RICT ;
- PC39 (Notice d'accessibilité) ;
- PC40 (Notice de sécurité) ;
- Les CCTP par lot ;
- Diagnostic amiante, plomb ;
- Le plan général de coordination sécurité (PGC) ;
- Le plan d'installation de chantier (PIC) ;
- Le planning OPC prévisionnel des études et des travaux ;
- Les décompositions du prix global et forfaitaire pour chaque lot (D.P.G.F.) ;
- Les cadres de mémoires techniques par lot.

Les frais de reprographie des documents du dossier de consultation sont à la charge du candidat, qui pourra télécharger toutes les pièces sous format informatique sur le site :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

**La référence de la consultation est la suivante : DCI 2025 613**

**IMPORTANT :** Conformément à l'arrêté du 14 décembre 2009 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics, les documents de la consultation y sont dorénavant librement accessibles, sans identification obligatoire des opérateurs économiques.

**Néanmoins, il vous est fortement conseillé de procéder à votre identification car celle-ci vous permet d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE. Dans le cas contraire, il vous appartiendra de récupérer par vos propres moyens les informations communiquées.**

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB) n'est autorisée.

Le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard **7 jours avant la date limite de réception des offres soit jusqu'au 09/01/2026**. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir éléver aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra remettre une nouvelle offre sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

## **Article 5 : Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### 5.1 – Documents à produire

Les candidats pourront utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site <https://www.economie.gouv.fr>. A défaut de transmission de ces formulaires, les éléments indiqués ci-dessous devront être apportés par le candidat : Documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et R.2143-8 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R.2143-4 du Code de la Commande Publique, l'Université de Strasbourg accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement d'exécution 2016/7 de la Commission européenne établissant le formulaire type pour le document unique de marché européen, en lieu et place des documents mentionnés aux articles R.2143-3 et R.2143-8 du Code de la Commande Publique.

Le document unique de marché européen devra obligatoirement être rédigé en français.

#### 5.1.1 – Pièces de la candidature

##### **Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article R.2143-3 du code de la Commande Publique :**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés **aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11** notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail ;
- Copie du/des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;
- Tout document (extrait K-bis ou autre) permettant de s'assurer que le signataire des différentes pièces du marché est habilité à engager sa société, ou bien tout document attestant qu'il a reçu, à cet effet, délégation par une personne ayant pouvoir d'engager juridiquement la société candidate.

##### **Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-6 et suivants du code de la Commande Publique :**

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels : en particulier une copie des attestations d'assurance « Responsabilité Civile » et « Décennale ».

**Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus aux articles R.2142-15 et suivants du code de la Commande publique :**

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Liste des travaux exécutés au cours des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature ;

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

*Par ailleurs, dans l'objectif d'allégement des délais de procédure, il est conseillé de joindre les déclarations fiscales et sociales (ex : liasse 3666 et la déclaration URSSAF), ainsi que les pièces mentionnées aux articles D8222-5 et D8222-7 du Code du travail. Toutefois, en cas d'impossibilité, l'absence de ces documents n'entraînera ni rejet, ni pénalités.*

#### 5.1.2 – Pièces de l'offre

L'offre du soumissionnaire devra fournir les pièces suivantes pour chaque lot :

**L'acte d'engagement (A.E.), son annexe n°1** relative à la répartition des missions entre cotraitants le cas échéant ;

**La décomposition du prix global forfaitaire (D.P.G.F.)** dûment remplie, aux formats pdf et .xls ;

**Le mémoire technique dument rempli** accompagné par les fiches techniques correspondantes, et tout document justifiant des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux le concernant

**Les fiches techniques demandées pour tous les lots ;**

**Il est vivement recommandé d'utiliser le cadre de mémoire technique proposé.**

**Observations :**

Le candidat joindra avec son mémoire technique et son offre les fiches techniques demandées qui préciseront les caractéristiques techniques et les conditions de mise en œuvre. Le cas échéant, la production de l'Avis Technique en cours de validité est à privilégier.

Pour les matériaux ou produits où la qualité esthétique est un critère important, la fiche technique sera produite en couleur.

**Le candidat est réputé accepter sans aucune modification ni réserve les termes de la totalité des pièces du DCE de l'Université de Strasbourg listées à l'article 4 du présent document. Seuls les exemplaires originaux conservés par l'administration font foi.**

**Important :** Le candidat est tenu de vérifier les quantités de la D.P.G.F. indiqués dans la colonne « Qté ».

En cas de contestation, merci de prévoir une justification dans le mémoire technique.

L'analyse du prix sera faite sur la base des quantités modifiées.

En revanche, une fois l'offre remise, le candidat ne pourra plus éléver de contestation à ce sujet.

**NOTA :**

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au cahier des clauses administratives particulières, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement (Article 4).

**Article 6 : Sélection des candidatures et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2142-1 à L.2152-8, L.2152-8, R.2152-1 à R.2152-13 du code de la Commande Publique.

Conformément à l'article R-2161-4 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'analyser les offres avant les candidatures.

Les critères relatifs à la candidature sont :

**Capacités professionnelles techniques et financières.**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

N°	<b>LOTS</b>	<b>Pondération critère Prix</b>	<b>Pondération critère VALEUR TECHNIQUE</b>			<b>Pondération critère ENVIRONNEMENTAL</b>	
			Méthodologie, Organisation du chantier en site occupé, Procédés d'exécution particuliers (y/c réduction des nuisances)	Moyens humains et matériels mis à disposition de l'opération	Qualité des produits et matériels	Prévention et gestion (tri) des déchets sur chantier et gestion des nuisances	Impact environnemental des matériaux proposés
2	Isolation doublage cloison	<b>40 pts</b>	10 pts	10 pts	30 pts	5 pts	5 pts
3	Menuiserie bois intérieure	<b>40 pts</b>	10 pts	10 pts	30 pts	5 pts	5 pts
4	Chauffage - Ventilation - Sanitaire	<b>40 pts</b>	10 pts	10 pts	30 pts	5 pts	5 pts
5	Electricité	<b>40 pts</b>	10 pts	10 pts	30 pts	5 pts	5 pts
6	Carrelage faïence	<b>40 pts</b>	20 pts	20 pts	10 pts	5 pts	5 pts
7	Peinture intérieure	<b>60 pts</b>	10 pts	10 pts	10 pts	5 pts	5 pts
8	Revêtement de sol souple	<b>60 pts</b>	10 pts	10 pts	10 pts	5 pts	5 pts
9	Nettoyage	<b>60 pts</b>	-	30 pts	-	10 pts	-
		Procédés d'exécution particuliers et Organisation particulière du chantier	Gestion des nuisances (bruits, poussières)	Moyens humains et matériels mis à disposition de l'opération	Taux de revalorisation/recyclage des déchets (hors incinération)	Proximité des centres de tri et traitement	
1	Démolition – Gros- œuvre	<b>50 pts</b>	20 pts	10 pts	10 pts	5 pts	5 pts

### 1/ Critère prix

**Le prix sera noté de la manière suivante :**

- la solution la moins chère reçoit la note maximale.
- les autres offres sont notées de la manière suivante : montant de l'offre la moins chère / montant de l'offre analysée X note maximale.

Lots constitués de tranches optionnelles :

Pour les lots 1,2,3,4,5 et 7 il est précisé que le classement sur la base de l'ensemble des critères sera établi à partir de l'analyse de l'offre (tranche ferme + toutes les tranches optionnelles du lot concerné).

## **2/ Critère valeur technique**

**Le critère de valeur technique sera noté de la manière suivante :**

Les sous- critères seront notés sur 1 comme suit :

- 1/1: proposition très satisfaisante, standard élevé, parfaitement renseigné
- 0,8/1: proposition satisfaisante
- 0,65/1 : proposition convenable, standard au-dessus du moyen,
- 0,5/1: proposition correcte, large présence d'observations spécifiques
- 0,35/1 proposition passable, présence ponctuelle d'observations spécifiques
- 0,20/1: proposition suffisante, renseignements généraux non spécifiques à l'opération
- 0/1 : absence d'informations ou hors sujet

Cette note sur un sera ensuite ramenée à la note de chaque sous-critère.

Les notes des différents sous critères seront additionnées.

La note obtenue pour le critère valeur technique sera reportée au classement final.

## **3/ Critère environnemental**

Les sous- critères seront notés sur 1 comme suit :

- 1/1: proposition très satisfaisante, standard élevé, parfaitement renseigné
- 0,8/1: proposition satisfaisante
- 0,65/1 : proposition convenable, standard au-dessus du moyen,
- 0,5/1: proposition correcte, large présence d'observations spécifiques
- 0,35/1 proposition passable, présence ponctuelle d'observations spécifiques
- 0,20/1: proposition suffisante, renseignements généraux non spécifiques à l'opération
- 0/1 : absence d'informations ou hors sujet

Cette note sur un sera ensuite ramenée à la note de chaque sous-critère.

Les notes des différents sous critères seront additionnées.

La note obtenue pour le critère environnemental sera reportée au classement final.

Les critères « valeur technique » et « environnemental » seront évalués à partir du « mémoire technique » et des « fiches techniques » fournis par le candidat dans son offre.

Remarque : Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de revenir vers les candidats pour leur demander de confirmer ou régulariser leur offre.

Si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R.2143-6 à R.2143-10 du code de la Commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **Article 7 : Échantillons, prototypes et local témoin**

Se reporter aux pièces descriptives des travaux.

## **Article 8 : Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### 8.1 Dématérialisation des marchés publics

**Les plis des candidats devront être transmis électroniquement dans les conditions prévues à l'article 8.2 du présent règlement de consultation.**

**Tout envoi de plis papier est irrégulier. Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de régulariser ou non ces offres en vertu des articles R.2152-1 et R.2152-2 du Code de la commande publique.**

Seule une copie de sauvegarde pourra être transmise par les candidats sous un autre format, dans les conditions prévues à l'article 8.3 du présent règlement de consultation.

**L'ensemble des échanges entre les entreprises et l'Université de Strasbourg se fera via la plateforme**

**PLACE :**

- Mise en ligne des documents de la consultation ;
- Echange questions/réponses ;
- Information des candidats non retenus ;
- Demande de complément de candidature ;
- Demande de documents administratifs dans le cadre du formulaire NOTI1 ;
- Envoi des documents de notification à l'attributaire.

L'ensemble des demandes des entreprises devront être transmises à l'Université de Strasbourg par le biais de la plateforme PLACE (Questions, demandes des raisons ayant conduit au rejet de l'offre etc...).

Les offres transmises par télécopie ou par courriel ne sont pas acceptées.

### 8.2 Envoi dématérialisé

Pour cette consultation, seuls sont autorisés les dépôts électroniques à l'adresse suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

En cas d'envois successifs seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Seule une copie de sauvegarde des plis pourra être transmise sur un support physique électronique, dans les conditions prévues à l'article 8.3 du présent règlement de consultation.

Le dépôt électronique des plis s'effectue exclusivement sur la plate-forme « PLACE » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](https://www.marches-publics.gouv.fr) un « guide utilisateur » téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'Etat, notamment les prérequis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation tes, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques.

**Le candidat est invité à anticiper la latence informatique. L'Université de Strasbourg ne pourra être tenue responsable des difficultés informatiques rencontrées par le candidat.**

Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de PLACE :

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions
- Outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

Les conditions de présentation des plis électroniques sont les suivants :

- Un sous-dossier comportant les pièces de la candidature ;
- Un sous-dossier distinct comportant les pièces de l'offre.

Après le dépôt du pli sur la plate-forme, un message indique que l'opération de dépôt du pli a été réalisée avec succès, puis un accusé de réception est adressé au candidat/soumissionnaire par courrier électronique donnant à son dépôt une date et une heure certaines, la date et l'heure de fin de réception faisant référence.

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

L'absence de message de confirmation de bonne réception ou d'accusé de réception électronique signifie que la réponse n'est pas parvenue au maître d'ouvrage.

L'opérateur économique s'assure que les messages envoyés par la Plate-forme des achats de l'Etat (PLACE) notamment, [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr) ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

Avertissement :

Seuls les certificats de signature conformes au Référentiel général de sécurité (RGS) seront autorisés (niveaux \*\* et \*\*\* RGS).

Le certificat de signature utilisé doit être référencé sur la liste disponible à l'adresse suivante : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Horodatage :

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejettés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

### 8.3 Transmission d'une copie de sauvegarde

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur candidature et de leur offre en complément d'un pli dématérialisé dans le format de leur choix (papier, CD-ROM, Clé USB).

Les copies de sauvegarde devront être **réceptionnées au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.**

Les candidats transmettent la copie de sauvegarde de leur candidature et offre sous pli cacheté sur lequel apparaissent clairement :

- la dénomination et les coordonnées de la société candidate  
ainsi que la mention :

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RDC ET DU R+1 DE L'AILE NORD  
DE LA FACULTE DE DROIT  
LOT ....**

Les copies de sauvegarde devront être :

- **Transmises par voie postale, en courrier recommandé avec accusé de réception ou par tout autre moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception.**

Elles sont adressées à :

**Université de Strasbourg**  
**Direction du Patrimoine Immobilier**  
**Département Contrats Immobiliers**  
**18, rue Goethe**  
**CS 90032**  
**67081 STRASBOURG cedex**

**et devront être réceptionnées au plus tard aux date et heure limites fixées pour la réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.**

- **Ou déposées, contre récépissé, à la même adresse (Direction du Patrimoine Immobilier – Secrétariat – Rez-de-chaussée), du lundi au vendredi (sauf jours fériés) le matin de 9h à 12h, et l'après-midi de 14h à 16h.**

## **Article 9 : Renseignements complémentaires**

### 9.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire parvenir **au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres soit le 06/01/2026**, une demande via la plateforme PLACE sur la page de la consultation :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Une réponse sera alors adressée, via la plateforme achat public, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, **7 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres soit le 09/01/2026.**

### 9.2 - Visites sur site

Avant de remettre son offre, l'entrepreneur peut se rendre compte personnellement de l'état des lieux et des travaux à exécuter, et apprécier la nature et les difficultés des travaux, ainsi que l'importance de ceux-ci en visitant les lieux. L'entrepreneur sera réputé avoir pleinement apprécié les conditions d'exécution des travaux, ainsi que les conditions d'accès et de desserte.

**Il sera organisé des visites facultatives à la demande des candidats. Les inscriptions aux visites s'effectuent via la plateforme PLACE rubrique « Questions » :**

- **Jeudi 04 Décembre 2025 à 14h00**
- **Jeudi 18 Décembre 2025 à 9h00**
- **Jeudi 08 Janvier 2026 à 9h00**

Le rendez-vous est fixé à l'adresse suivante : Le hall d'entrée faculté de Droit, 1 Pl. d'Athènes, 67045 Strasbourg

Les candidats qui souhaitent effectuer une visite sont invités à se manifester via la plateforme PLACE au plus tard la veille de la visite avant 18 h.

Une attestation de visite sera délivrée.

## **Article 10 : Négociation**

En application de l'article L.2123-1 du code de la Commande Publique, l'Université de Strasbourg se réserve le droit de négocier ou de ne pas négocier pour un, plusieurs ou l'ensemble des lots.

Cette négociation se déroulera dans le respect des principes d'égalité de traitement, de non-discrimination et d'obligation de transparence prévus par le code de la commande publique.

La négociation sera engagée sous la forme d'échanges via la plateforme PLACE ou lors de réunions de rencontre physique avec l'ensemble des candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

Suite à cette phase de négociation, et si des ajustements s'avèrent nécessaires, un délai complémentaire sera laissé aux candidats pour formuler une proposition finale qui servira de base pour l'analyse et le classement final des offres.